



PROCÈS VERBAL Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2015 à 18 h 30

Par suite d'une convocation en date du quinze décembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt et un décembre deux mille quinze à dix-huit heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : DILLON Valérie, LEVENARD Christian, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : LEVENARD Christian à JOLIBERT Marie-Christine, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, MARIEIRO Fabienne à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Secrétaire de séance : Madame Candy VIDAL est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction. Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 9 décembre 2015: **adopté à la majorité** (1 abstention M. LE MINEZ qui était absente lors de la séance) le procès-verbal a été remis aux élus présents en cours de séance.

Elle présente l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour. **Adopté à l'unanimité.**

Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour la prise de compétence « en matière de plan local d'urbanisme »

Lors de la séance du 10 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix s'est prononcé favorablement à la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et document en tenant lieu.

La modification apportée aux statuts en termes de compétences est la suivante :

Ajout dans « compétences obligatoires » :

- ✚ Aménagement de l'espace communautaire :
« élaboration, suivi et révision de plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu »

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L5211-17 relatif aux transferts de compétences et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications statutaires présentées.

Madame LE MINEZ considère que le schéma d'occupation des sols doit rester de la compétence des communes. Elle craint qu'un projet d'intérêt général prive de liberté et d'autonomie les communes du fait qu'elles ne seront plus seules à décider de leur environnement.

Monsieur SAINT MARTIN précise que les communes pourront bénéficier d'une mutualisation et limiter ainsi les coûts.

- **Le conseil municipal approuve à la majorité** (1 contre Madame LE MINEZ) la modification apportée aux statuts de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour la prise de compétence « élaboration, suivi et révision de plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu »,

Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix pour la prise de compétence « Piscine de Mirepoix »

Lors de la séance du 10 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix s'est prononcé favorablement à la modification de ses statuts.

Madame le Maire présente la modification apportée aux statuts en termes de compétences.

Cette modification est la suivante :

Ajout dans « compétences optionnelles » :

- ✚ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire :
« Entretien et fonctionnement de la piscine de Mirepoix »

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L5211-17 relatif aux transferts de compétences.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité** le transfert de compétences relatif à « entretien et fonctionnement de la piscine de Mirepoix » et la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Mirepoix pour le transfert de cette compétence.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire :

Les vœux à la population se dérouleront le vendredi 8 janvier 2016 à 19 h à la salle Paul Dardier.

Claudine SARRAIL :

Le dimanche 20 décembre le FCM a gagné 2/1 contre SAINT-GIRONS. Madame le Maire, Pierre GARCIA et Claudine SARRAIL ont remis aux joueurs le jeu de maillots offert par la municipalité. (prévu lors de la cérémonie de récompenses de juin dernier au club de rugby, meilleur ouvrier de France et 20 ans de swing, à cette date les maillots n'avaient pas encore été livrés).

Pierre GARCIA :

Les dossiers relatifs au site internet, bulletin municipal et vidéo-protection avancent, l'ouverture des plis et l'analyse des offres ont été réalisées.

Une réunion publique d'information à la population sur la vidéo-protection aura lieu à la salle Paul Dardier le jeudi 4 février à 18 h 30.

Marie-Françoise ALBAN :

Le conseil municipal enfants a participé à un goûter de Noël à la résidence Louise de Roquelaure et a effectué une remise de jouets au « resto du cœur ».

Fabien CATALA :

2 jeunes internes seront reçus par les élus pour leur présenter la ville et les convaincre de s'installer à Mirepoix.

LE MINEZ Monique et CAZANAVE Véronique :

Le standard de la maison de santé est fermé entre 12 h et 14 h. Difficile de joindre la maison de santé.

Le fonctionnement des urgences sera rappelé dans le prochain bulletin municipal.

Christian CIBIEL :

Les travaux sur le pont de Chicou sont terminés.

La sécurisation des accès au lycée, avenue Jean DURROUX, seront réalisés durant les vacances de février.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 19 h 30.

La secrétaire de séance,
Candy VIDAL